



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Enquête OpenLux

Question au Gouvernement n° 3744

Texte de la question

ENQUÊTE OPENLUX

M. le président. La parole est à M. Fabien Roussel.

M. Fabien Roussel. Monsieur le Premier ministre, beaucoup d'efforts sont demandés aux Français, la pauvreté augmente et les salaires stagnent. Pendant ce temps, le monde de la finance continue sans vergogne de délocaliser ses bénéfices dans des paradis fiscaux, dans des pays où les taux d'imposition sont nuls, parmi lesquels le Luxembourg, pays membre de l'Union européenne.

Grâce à leur formidable travail, des journalistes dénoncent le fait que 6 500 milliards d'euros d'actifs financiers s'y trouvaient, protégés par une myriade de sociétés offshore et par des schémas d'optimisation fiscale tout à fait légaux. Ces entreprises n'ont pas de bureau, n'emploient pas de salariés, ne produisent rien mais siphonnent nos richesses, celles des salariés français et le budget de la nation, en permettant à des multinationales, telles que LVMH, Kering, Apollo ou Amazon de délocaliser leurs plus-values sans payer d'impôt sur ces dernières.

Par ailleurs, 15 000 Français détiendraient 100 milliards d'euros d'actifs dans ce paradis fiscal. Quand j'entends la ritournelle selon laquelle il faudrait, au nom des traités européens, payer la dette liée au covid-19, je me dis qu'il faudrait d'abord arrêter la concurrence fiscale entre pays européens. Il serait juste aussi de demander aux multinationales de payer tous leurs impôts en France, comme le font d'ailleurs la très grande majorité des petites entreprises.

Monsieur le Premier ministre, allez-vous demander aux services fiscaux d'enquêter sur ces grandes fortunes et ces multinationales qui pillent la richesse produite par le monde du travail ? Allez-vous enfin mettre à l'étude la proposition de loi déposée par les députés communistes qui vise à prélever à la source les bénéfices des multinationales avant qu'ils ne soient délocalisés dans les paradis fiscaux ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes GDR, FI et sur quelques bancs du groupe SOC)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé des comptes publics.

M. Fabien Roussel. Pas au Premier ministre ?

M. Olivier Dussopt, *ministre délégué chargé des comptes publics.* Vous nous avez interrogés au sujet de l'enquête publiée par les journalistes du *Monde* et quinze autres organes de presse, relative à un certain nombre d'actifs et d'avoirs placés au Luxembourg.

M. Sébastien Jumel. Luxembourges !

M. Stéphane Peu. Il y a 20 millions d'euros d'évasion fiscale, mais à part ça, tout va bien !

M. Olivier Dussopt, ministre délégué . Cette enquête repose sur l'analyse des données des bénéficiaires actifs, c'est-à-dire les propriétaires réels des sociétés inscrites au registre du commerce et des sociétés.

L'administration fiscale fait elle-même usage de ces données puisque la France a fait de la transparence des bénéficiaires actifs l'une de ses priorités. C'est à son initiative qu'un registre centralisé et public a été constitué en 2016 au niveau européen, ce qui nous permet de nous appuyer sur un outil répertoriant plus de 3,5 millions d'entreprises, de personnes morales, de trusts ou de fiducies qui ont recours à ces montages internationaux.

Je précise que l'administration fiscale française travaille étroitement avec l'autorité compétente du Luxembourg : lorsque nous leur adressons une demande d'information en matière d'impôts directs, le délai de réponse moyen s'élève à trois mois et demi, ce qui, en comparaison avec d'autres pays, est un résultat plus qu'honorable.

Depuis 2016, grâce à l'échange automatique prévu dans le cadre des accords internationaux, le nombre d'informations reçues sur les particuliers n'a fait que croître : si nous avons obtenu 240 000 informations en 2016, nous en avons reçu 355 000 en 2019, soit une croissance de 48 %. Cela nous permet de mener les contrôles les plus adéquats possible pour lutter contre l'optimisation et les placements illicites.

J'ajoute qu'en matière de lutte contre l'évasion fiscale internationale, les résultats de la France sont en hausse : entre 2018 et 2019, les contrôles ont porté sur 5,7 milliards d'euros d'actifs contre 5,1 milliards précédemment, soit une augmentation de 12 %. S'il reste énormément de travail à accomplir en la matière, soyez assuré de la mobilisation de toute l'administration fiscale.

M. Stéphane Peu. Vous êtes toujours contents de vous !

M. le président. La parole est à M. Fabien Roussel.

M. Fabien Roussel. Monsieur le ministre, vous ne vous attaquez pas à la guerre fiscale que mènent des pays de l'Union européenne contre la France. Au Luxembourg, le taux d'imposition sur les dividendes est de 0 % quand il s'élève à 30 % pour nos PME. Telle est la guerre fiscale qui pille les richesses de notre pays !
(Applaudissements sur les bancs du groupe GDR.)

Données clés

Auteur : [M. Fabien Roussel](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3744

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Comptes publics

Ministère attributaire : Comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 février 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [10 février 2021](#)